

NÉGOCIATIONS SUR LES RÉCLAMATIONS ENTRE LE CANADA ET LA TCHÉCOSLOVAQUIE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé que la deuxième session de négociations relatives à des réclamations entre le Canada et la Tchécoslovaquie s'est tenue du 15 au 23 novembre à Ottawa. Le Gouvernement du Canada a engagé ces négociations en vue d'obtenir une compensation pour les citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés, confisqués ou autrement appropriés par le Gouvernement de la Tchécoslovaquie. On prévoit la tenue d'une troisième session à Prague au printemps prochain.

Les personnes qui avaient le statut de citoyen canadien au moment où leurs biens ont été saisis par la Tchécoslovaquie et qui n'ont pas encore fait part de leurs réclamations à la Section des réclamations du ministère des Affaires extérieures à Ottawa sont priées de le faire immédiatement pour que leurs demandes soient prises en considération pendant les négociations en cours. Si le ministère n'a pas été avisé de leurs réclamations avant la signature de tout accord avec le Gouvernement Tchécoslovaque, ces personnes risquent de ne pas être dédommagées.

Quoique les négociations aient progressé, il est encore trop tôt pour prévoir le moment où les Gouvernements parviendront à une entente.

LOURDES PERTES DUES AUX FEUX DE FORÊT

Si la belle saison, au Canada, a pris fin avec 28 feux de forêt de moins que l'an dernier, les ravages ont été plus lourds, soit la destruction de 1.5 millions d'acres de plus qu'en 1970.

C'est ce que révèlent les estimations du Service canadien des forêts qui se base sur des statistiques préparées par l'Institut de recherche sur les feux de forêt.

Au 31 octobre dernier, 8,979 feux avaient entraîné la perte de 3,923,000 acres au regard des 9,007 feux qui ont détruit 2,399,000 acres en 1970. La moyenne saisonnière, échelonnée sur dix années, s'établit à 7,542 feux de forêt et la destruction de 2,444,000 acres.

Les dommages causés au cours du mois d'octobre sont à peu près les mêmes pour les deux années, soit 179 incendies et 1,000 acres de boisés brûlés en 1971, et 174 feux pour le même nombre d'acres ravagées en 1970. Cependant, les chiffres pour octobre 1970 et 1971 sont tout de même inférieurs à la moyenne pour les dix dernières années qui s'établit à 211 feux de forêt et la destruction de 16,000 acres.

NOUVEL HÉLICOPTÈRE MILITAIRE

Le 16 décembre, le ministre de la Défense, M. Donald Macdonald, acceptait à la base d'Uplands la première des 74 nouvelles "jeeps aériennes" destinées aux Forces canadiennes, en l'occurrence des



Le Kiowa en plein vol.

hélicoptères modernes *Kiowas*. L'appareil est une adaptation aux besoins militaires du *Bell Jet Ranger*, commandé pour accroître la mobilité et la souplesse des opérations de l'armée de terre.

Le *Kiowa* peut être utilisé, entre autres, pour l'observation, la reconnaissance armée, l'évacuation sanitaire, le commandement et le contrôle, le repérage des cibles et le réglage du tir.

Les 74 *Kiowas* à livrer au cours des dix prochains mois remplaceront le parc démodé de 44 petits hélicoptères et appareils à ailes fixes, dont les hélicoptères *Nomad* CH-112 et les appareils d'observation légers L-19 et L-182.

Les 74 hélicoptères coûteront 23.7 millions de dollars, y compris l'équipement d'appui terrestre, les stages d'instruction, les publications, les moteurs de rechange et les trousse de mission. Les pièces de rechange, également prévues au contrat, peuvent être fournies par les services nord-américains et européens de la logistique militaire des États-Unis. L'Armée des États-Unis a elle-même commandé 2,200 *Kiowas*, dont la livraison sera répartie sur plusieurs années.

HÉLICOPTÈRES POUR L'EUROPE

Quatorze des *Kiowas* seront attribués aux éléments canadiens de l'OTAN en Europe et 18 seront utilisés pour la formation de pilotes d'hélicoptères à la base de Portage-la-Prairie (Manitoba). Les appareils restants seront assignés aux cinq escadrons et détachements du Commandement de la Force mobile à travers le Canada ou encore tenus en réserve.

Le *Kiowa*, doté d'un seul turbopropulseur, peut voler trois heures sans escale à une vitesse de croisière de 110 noeuds et franchir une distance de 270 milles marins. Son poids utile est de 727 livres, à l'exclusion de l'équipage et du carburant.